

Un match important se profile contre le FC Brugge ce samedi 17 octobre à 20h45.

Après un retour au stade réussi pour un public restreint contre le KV Kortrijk et Zulte Waregem, la procédure de réservation va commencer pour le match contre le FC Brugge.

Etant donné qu'il restait encore des places disponibles pour les abonnés lors des deux matches à domicile avec public restreint et parce que nous ne voulons pas pénaliser nos fidèles fans étant venus supporter leur équipe contre des équipes de plus petit calibre, la période de priorité sera d'application pour tous les abonnés (quel que soit le nombre de matches auxquels ceux-ci ont déjà assisté).

Procédure de réservation :

Pour rappel, dû à l'incertitude de la crise, la procédure de réservation se fera match par match.

/!\ Les membres d'un club de supporters doivent également suivre cette procédure sans passer par leur club.

Pratiquement, chaque abonné de la saison 2020-2021 (qu'il soit membre d'un club de supporters ou non) bénéficie d'une période de priorité afin de réserver des places pour le match contre le FC Brugge (SA 17/10 à 20h45). **Cette période de priorité est réservée à tous les abonnés.**

Cette période de priorité aura lieu du **dimanche 11/10 à 20h** au **mercredi 14/10 à 20h**. Passé cette date et s'il reste des places, l'abonné qui n'a pas pu réserver ses places dans son bloc ou dans tout autre bloc du même groupe (voir ci-dessous) aura la possibilité de réserver des sièges disponibles dans un autre bloc du stade.

Il est important de noter qu'**aucune garantie** ne peut être donnée sur la manière dont seront organisées les prochaines rencontres à Sclessin car tout dépendra de l'évolution de la crise sanitaire et des règles imposées par les autorités compétentes.

Le système de ticketing online de notre site internet servira de plateforme pour l'enregistrement du match :

1) Rendez-vous sur le portail ticketing : <http://standard.tickethour.be>

2) Connectez-vous.

3) Cliquez sur le match.

4) Le plan du stade s'offre à vous.

5) Vous avez la possibilité de réserver jusqu'à 4 places (maximum légal d'une bulle sociale) dans votre bloc ou dans tout autre bloc du même groupe. Lorsqu'un bloc est complet, vous n'avez plus la possibilité de réserver une place dans ce bloc. Les autres blocs dans le même groupe où il y a encore des places restent accessibles.

Groupe	Tribune 1	Tribune 2	Tribune 3	Tribune 4
A	A1 F1 N1 G1 T1 P1 U1	A2 D2	D3 E3 F3 G3 H3 I3	E4 B4 F4 G4 C4
B	Q1 R1 S1	B2 C2		
C	B1 E1	E2 L2 F2 K2		
D	C1 D1 H1 L1 M1	G2 H2 I2 J2 OI2 OH2		
E			A3 B3 C3	D4

Exemple : Arnaud, abonné en B2, a la possibilité de réserver une place en B2. Si le bloc B2 est complet, Arnaud peut réserver une place dans un autre bloc du groupe B en l'occurrence : les blocs Q1 ou R1 ou S1 ou C2.

6) Une fois le bloc sélectionné, l'abonné a la possibilité de réserver un maximum de 4 places en indiquant son numéro d'abonnement (« Cus : 123456789 » au recto de votre abonnement) ainsi que celui des 3 autres personnes qui doivent également être abonnées dans un bloc de ce groupe.

Exemple : Zinho réserve des places en H2 pour son ami Kostas et lui-même. Il introduit donc son numéro Cus dans la case correspondant au groupe D. Il valide son code puis répète l'opération pour son ami Kostas.

/!\ L'abonné choisit le bloc mais ne sera pas assis à la place indiquée sur son abonnement. En fonction de la taille des bulles et de la distanciation appliquée entre les bulles, le système allouera les places automatiquement.

/!\ La réservation se fait par bulle sociale ! Si les abonnés d'une même bulle font la démarche individuellement, le système considèrera les demandes comme des bulles séparées et les abonnés ne seront pas l'un à côté de l'autre.

Exemple : Si Axel et Marouane font chacun une réservation individuellement, le système comprendra qu'il y a 2 bulles de 1 personne et bloquera un siège entre eux. Axel doit faire la réservation pour lui et Marouane (en mettant les 2 numéros d'ID) afin que le système comprenne qu'ils sont dans la même bulle.

/!\ Les supporters ayant plusieurs abonnements à leur nom doivent suivre le système suivant : pour la première place choisie, ajouter le chiffre 1 après les 9 chiffres du Cus, ajouter le chiffre 2 pour la deuxième place...

Exemple : 123456789**1** pour la première place, 123456789**2** pour la deuxième place ...

7) Une fois la réservation enregistrée, vous recevrez un e-mail de confirmation avec vos tickets à imprimer pour le jour du match. Lors de l'impression, vérifiez bien que le code barre ainsi que votre bloc, rang, place soient lisibles.

8) Quelques jours avant votre venue au stade, vous recevrez un second e-mail détaillant toutes les règles sanitaires ainsi que les modalités pratiques d'accessibilité au stade. **Attention de vérifier dans votre courrier indésirable si vous ne recevez pas le mail dans votre boîte de réception.** Des entrées supplémentaires ainsi que des cheminements spécifiques d'accès seront mis en place afin de vous accueillir en toute sécurité. Merci de lire attentivement toutes les informations contenues dans cet e-mail avant votre venue.

/!\ Afin de prévenir la propagation du coronavirus au sein de la population, la Pro League a instauré une interdiction de fumer pour les matches de la D1A, de la D1B et de la coupe de Belgique. Cette décision s'applique dès lors pour les matches du Standard de Liège.

Les bars resteront fermés mais un service en tribunes sera assuré afin de vous permettre de vous désaltérer grâce au système de paiement Cashless.

/!\ Le système Cashless reste donc d'application. Les mesures sanitaires nous empêchant d'ouvrir les points de recharge physiques, n'oubliez pas de recharger votre Gold Card/Red Card au besoin via l'application du Standard ou le site internet du club avant votre venue au stade : <https://cashless.standard.be/TopUp>.

Pour les détenteurs d'un parking, celui-ci vous sera accessible.

Il est demandé aux abonnés étant rentrés récemment d'une zone rouge telle que déterminée par le Ministère des Affaires Etrangères

(<https://diplomatie.belgium.be/fr>) dans la lutte contre la propagation du COVID-19 de respecter scrupuleusement les règles fixées par les autorités et de ne pas venir au stade en aucun cas. Les abonnés résidant dans une ville ou région belge catégorisée en zone rouge par les autorités gouvernementales sont également strictement interdits d'accès au stade.

En raison de l'incertitude concernant la durée de la crise sanitaire, les compensations relatives aux matches pour lesquels le Standard de Liège n'a pas pu donner la possibilité à ses abonnés d'assister, seront définies lorsque la situation sera revenue à la normale. Dès qu'une vision claire sur le nombre de matches impactés par cette crise apparaîtra, les discussions avec la Famille des Rouches seront entamées.

Malgré la situation exceptionnelle que nous vivons tous, nous sommes heureux de pouvoir vous retrouver dans l'enfer de Sclessin. Plus que jamais, soyons solidaires. Le club a besoin de vous !